

Extrait de l'arrêté du 9 mars 2020 modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)

« KARATE » y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé " multi activités physiques ou sportives " (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.

| INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE | NIVEAU DE QUALIFICATION | CONDITIONS D'EXERCICE | LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE |
|--|-------------------------|--|---|
| Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur | | | |
| Licence mention " STAPS : entraînement sportif "-karaté, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024. | 6 | Encadrement du karaté à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel. | |
| Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "-karaté, discipline mentionnée à l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice, jusqu'au 1er janvier 2024. | 6 | Enseignement du karaté. | A l'exclusion des pratiques compétitives. |
| Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports | | | |
| BP JEPS, spécialité " éducateur sportif ", mention " karaté, wushu et disciplines associées ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024. | 4 | Encadrement, animation initiation et préparation aux grades du 1er au 4e dan. Conduite de cycles d'apprentissage en karaté, wushu et disciplines associées. | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " karaté et disciplines associées ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024. | 5 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'activité visée par la mention considérée. | |
| DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " karaté et disciplines associées ", délivré jusqu'au 1er janvier 2024. | 6 | Enseignement, animation, encadrement ou entraînement dans une perspective de performance sportive de l'activité visée par la mention considérée. | |
| Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport | | | |
| CQP " moniteur d'arts martiaux " mention " karaté et disciplines associées ", délivré jusqu'au 3 décembre 2020. | | Encadrement du karaté et des disciplines associées, jusqu'au 1er niveau de grade, dan ou équivalent pour les disciplines sans compétition. | |